



Ajuntament de
Barcelona

Offices d'attention au citoyen (OAC)

DÉMARCHES SUR RENDEZ-VOUS

ET DÉMARCHES ONLINE, VOTRE TEMPS VOUS APPARTIENT



Nous vous recevons sur rendez-vous pour
effectuer vos démarches municipales.
Choisissez le jour, l'heure et le lieu qui vous conviennent.

Le service de prise de rendez-vous vous permet de décider où et quand effectuer vos démarches municipales afin de mieux vous organiser.

- Choisissez le jour et l'heure qui vous conviennent pour effectuer la démarche.
- Choisissez l'office d'attention au citoyen auquel vous souhaitez vous adresser.
- En cas d'incident avec le rendez-vous programmé, vous serez prévenu.

Prenez rendez-vous, c'est très simple

- Allez sur ajuntament.barcelona.cat/cita.
- Utilisez les kiosques de démarches et services.
- Appelez le **010** (gratuit) ou, si vous appelez depuis l'extérieur de l'aire métropolitaine de Barcelone, le **+34 931 537 010** (tarif ordinaire)..
- Vous pouvez également le faire sur votre téléphone portable. Consultez les conditions du service sur ajuntament.barcelona.cat/atenciociudadana

Un rendez-vous est nécessaire pour:

- Permis travaux.
- Permis activités.
- Démarches liées à l'urbanisme.
- Démarches liées au service municipal des impôts: impôts, taxes, prix publics et amendes.
- Démarches liées aux listes d'habitants.
- Démarches liées aux animaux de compagnie.
- Certificat numérique IdCAT / Identité numérique sur le téléphone portable
- Carte Park Güell / Registre Gaudir Més.

Vous serez reçu sans rendez-vous pour

- Informations générales.
- Démarches liées à la carte rose.
- Dépôt de plaintes administratives.
- Registre municipal.

Pour plus d'informations

- Veuillez consulter ajuntament.barcelona.cat/tramits.